

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : contrat de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réfection partielle du stand de tir situé 2 avenue des Lilas

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2026-30 du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu l'offre de maîtrise d'œuvre proposée par l'entreprise **ROUBAUD ARCHITECTES** dont le siège social est situé, 150 rue de Vaugirard à Paris 15^e pour la conduite d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pas de 25m du stand de tir situé 2 avenue des Lilas.

DECIDE

DE SIGNER un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réfection du pas de 25m du stand de tir avec l'entreprise **ROUBAUD ARCHITECTES** dont le siège social est situé, 150 rue de Vaugirard à Paris 15^e. La mission comprend des phases d'esquisses, montage et dépôt de l'autorisation d'urbanisme, la phase PROJET, le montage du Dossier de Consultation des Entreprises et l'analyse des offres, le suivi et la réception de travaux.

Cette mission est établie pour un montant de 27 500 € HT soit 36 000 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 11 mai 2026.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,


Philippe AUDEBERT